

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 29

Artikel: On tsévau pou vergognão
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186490>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

un déluge universel ; d'autres qu'il mettrait l'équateur aux pôles et les pôles à l'équateur, en nous échaudant comme des fourmis dans l'eau bouillante. D'autres enfin, pensent qu'il pourrait nous enlever la lune et nous emporter dans un hiver de plusieurs siècles auquel ni les hommes, ni les animaux ne seraient capables de résister.

Devons-nous rire de toutes ces prévisions ? ... Non, pas d'une manière absolue. Plusieurs comètes paraissent avoir des noyaux solides ; des corps solides ont déjà rencontré la terre, sont tombés à sa surface, ont tué des hommes et incendié des demeures. Le 26 avril 1803, dans le département de l'Orne, une explosion effroyable, suivie de détonations pareilles au bruit du canon, partit d'un nuage noir, isolé dans le ciel très pur. Un grand nombre de pierres météoriques, furent précipitées sur le sol où on put les ramasser encore fumantes sur une étendue de trois lieues. Une de ces pierres pesait 20 livres. En juillet 1872, près de Blois, après une explosion entendue de 80 kilomètres à la ronde, une pierre pesant près d'un quintal, tomba à quelques mètres d'un berger, et s'enfonça de plusieurs pieds dans les sol.

On a constaté la chute d'aérolithes beaucoup plus considérables ; il suffit de citer celui de Tucuman, dans l'Amérique du sud, qui pèse environ 15,000 kilogrammes.

Quelle que soit la nature de ces noyaux, il n'est pas douteux que si l'un d'entre eux rencontrait notre globe au passage, l'un et l'autre courant avec une vitesse de plus de cent mille kilomètres à l'heure, nous nous apercevions admirablement du choc. Un continent défoncé, un royaume écrasé, Paris, Londres, New-York ou Pékin anéantis, seraient l'un des moindres effets de la catastrophe.

Néanmoins il est à présumer qu'un semblable cataclysme n'arrivera jamais, parce que l'espace est immense, parce que notre globe marche avec une rapidité prodigieuse autour du soleil et que le point de l'infini que nous occupons à chaque instant de la durée est imperceptible dans l'immensité de l'univers.

Nous aimons donc à espérer qu'en présence de ces considérations rassurantes nous reprendrons le cours régulier de nos habitudes, que la route du Mont, restée à l'état de cul de sac, va maintenant s'achever, et que la municipalité de Lausanne, dont le tempéramment remuant et le besoin de réformes souffraient de cette panique jetée un moment au milieu de ses administrés, remettra de nouveau sur le chantier tant de travaux commencés.

On tsévau pou vergognâo.

Parait que l'ein est dâi tsévaux tot coumeint dâi z'homo : y'ein a dâi tot bons ; mâ y'ein a assebin que n'ont rein d'honou à tieu ; quiet : dâi roûtès !

Tandi lo mâi dè Mé dè sti an, cein n'est don pas bin vilhio, on tserroton dè pè lo distrit dè Grandson amenâvè on tsai dè dzavallès pè Yverdon. Arrevâ âo bas d'on cret iô sagessâi dè bailli on

bon coup dè boré, la rosse dè tsévau s'arrête franc et refusé d'avanci. Lo tserroton eut bio la cajolâ, la teri pè la breda, la bramâ, l'écourdjatâ, rein ne fe, la villie Bronna cativâvè na pas d'avanci. Quand lo tserroton ve que n'îavâi pas moïan dè la fère einmodâ, sè branquè dévânt tot furieux et lâi fâ : « Atteinds pi, tsaravouta, tè vu prâo fère vergogne ! » Adon dépliè la bête, l'attatsè derrâi lo tsai et coumeint lo gaillâ étâi on foo luron, sè va crotsi dein la limonière, et hardi ! lo vouaiquie ein route lo contr'amont ein traineint lo tsai et lo tsévau. Quand fe âo còutset dâo cret et que sè fut reprâi onna mi après avâi socliâ, ye sè va mettrè dévânt la teta de se n'héga, lâi fâ lo poeing, et lâi dit : « Ora, oûsè-tou mè vouâiti ein face, crouie bête ? te dussè avâi vergogne d'obedzi dinsè ton maitrè à s'appliyi à ta pliace, bourtia ! »

Et après cein, la rappliya.

Le témoin à la réclame.

La scène se passe devant un tribunal français :

LE PRÉSIDENT. — Votre nom ?

LE TÉMOIN. — Arthur Boudinet.

Votre profession ?

Négociant en vins. Je suis le principal correspondant d'une grande maison de Bordeaux. Je fais beaucoup d'affaires. Je gagne par an une trentaine de mille francs.

LE PRÉSIDENT. — Permettez, je...

— Mes clients sont toujours très contents de moi. Quand la récolte est mauvaise, c'est avec le plus profond chagrin que j'élève le prix de mes vins ; mais quand les vendanges sont bonnes, je n'hésite pas, sans qu'on me le demande, à baisser mes prix.

— Permettez, je...

— Si monsieur le président veut être assez bon pour accepter ce prospectus et même en prendre plusieurs afin d'en distribuer à ses amis et connaissances... (Il passe quelques prospectus aux personnes qui l'entourent ; il en glisse même un dans la poche du gendarme de service.)

LE PRÉSIDENT. — Mais nous ne vous avons pas fait venir ici pour vous livrer à une propagande que je me permettrai de qualifier de déplacée.

— Excusez-moi, monsieur le président, mais l'habitude du métier...

LE PRÉSIDENT (d'une voix grave). — Que savez-vous sur le crime qui a été commis ?

— Je m'étonne que le prévenu qui était mon client, et qui le restera si, comme je l'espère, il est acquitté, je m'étonne, dis-je, que cet excellent client, je dis excellent parce qu'il m'achète quatre barriques de vin par an...

— Arrivez au fait, je vous prie.

— Je m'étonne, je le répète, qu'il ait pu commettre ce crime, car il était d'un naturel très doux. Il buvait, en effet, du fort bon vin qui ne pouvait exciter son système nerveux. Pas d'alcool outre mesure dans les produits que je lui vendais. Messieurs les jurés peuvent du reste s'en assurer par